

ANNEXE des COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018 DE L'UDAF du LOIRET

A/ Rappel des informations mentionnées au pied du bilan (cf arrêté du 22/10/2003 modifié) :

Actif

(1) Renvoi du poste « compte de liaison »

Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie entre les établissements et services concernés.

(2) Renvoi du poste « créances »

Dont à moins d'un an : **313 411.82 €** Dont à plus d'un an : **129 262.23 €**

(3) Renvoi du poste « créances redevables et comptes rattachés »

Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF :

Complément d'informations

Montant des disponibilités qui correspondent à des fonds sociaux gérés par l'UDAF, des fonds gérés dans le cadre de la gestion pour compte d'autrui MASP, MJAGBF : **146 208.46 €**
Contrepartie exacte du renvoi (5) mentionné au pied du passif

Passif

(1) Dont compte 1201 : **100 847.58 €** et compte 1291 : **72 649.62 €** : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : **0.00 €**

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement : **0.00 €**

(4) Dont à plus d'un an : **575.43 €**.....Dont à moins d'un an : **145 755.28 €**

(5) Dont fonds des majeurs protégés : **146 208.46 €**

Résultat de l'exercice

Le résultat comptable de l'UDAF du Loiret pour l'année 2018 est un excédent de **3 118.41 €** (dont **28 197.96 €** sous contrôle de tiers financeurs).

Ce résultat se répartit de la manière suivante :

- Service ABI : pas de résultat
- Service AD HOC : déficit de **38 487.34 €**
- Service AEMO : excédent de **79 714.68 €** (sous contrôle de tiers financeurs)
- Service ERL : déficit de **3 235.53 €**
- Service INSTITUTION : excédent de **6 296.05 €**
- Service MASP : excédent de **10 347.07 €**
- Service MJAGBF : excédent de **21 132.90 €** (sous contrôle de tiers financeurs)
- Service PJM : déficit de **72 649.42 €** (sous contrôle de tiers financeurs)

Reprise des résultats des exercices antérieurs :

Service AEMO : Comme indiqué par l'autorité de tarification :

- Le résultat à affecter 2014, un déficit de **31 126.10 €** doit être affecté par tiers soit **10 375.36 €** sur l'exercice 2016 et **10 375.37 €** sur les exercices 2017 et 2018.
- Le résultat à affecter 2016, un déficit de **15 875.23 €** doit être affecté en augmentation des charges d'exploitation sur l'exercice 2018

Service MJAGBF : Le résultat à affecter 2016, un excédent de **26 820.11 €** doit être affecté à la réduction des charges d'exploitation sur l'exercice 2018 comme indiqué par l'autorité de tarification.

Service PJM :

- Le résultat à affecter 2015, un excédent de **183 103.57 €** a été affecté pour **92 449.41 €** au compte de réserves : excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation ; il est repris par tiers (**30 816.47 €**) sur 2017, 2018 et 2019.
- Le résultat à affecter 2016, un excédent de **91 834.77 €** est affecté à la réduction des charges d'exploitation sur l'exercice 2018.

Proposition d'affectation du résultat administratif 2018 :

Service AEMO : Proposition d'affectation du résultat corrigé de **53 464.08 €** (Résultat 2018 : **79 714.68 €** - **10 375.37 €** de reprise du 3^{ème} tiers de déficit 2014 – **15 875.23 €** de reprise du déficit 2016) comme suit :

- Poste de réserve - Excédents affectés à l'investissement pour **53 464.08 €**

Service MJAGBF : Proposition d'affectation du résultat corrigé de **47 953.01 €** (Résultat 2018 **21 132.90 €** + **26 820.11 €** de reprise d'excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation) comme suit :

- Poste de réserve - Excédents affectés à l'investissement pour **47 953.01 €**

Service PJM : Proposition d'affectation du résultat corrigé de **50 001.82 €** (Résultat 2018 : déficit de **72 649.42 €** + **30 816.47 €** reprise du 2ème tiers de la partie du résultat 2015 affectée à la réduction des charges d'exploitation + **91 834.77 €** reprise du résultat 2016 affecté à la réduction des charges d'exploitation comme suit :

- Poste de réserve - Excédents affectés à l'investissement pour **50 001.82 €**

Pour les autres services non soumis à un contrôle de tiers financeurs :

Service AD HOC : Proposition d'affectation du résultat déficitaire de **38 487.34 €** au poste : report à nouveau déficitaire

Service ERL : Proposition d'affectation du résultat déficitaire de **3 235.53 €** au poste : report à nouveau déficitaire

Service INSTITUTION : Proposition d'affectation du résultat excédentaire de **6 296.05 €** au poste de report à nouveau - Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation.

Service MASP : Proposition d'affectation du résultat excédentaire de **10 347.07 €** au poste de Report à nouveau, Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation.

B - Faits majeurs de l'exercice

L'UDAF du Loiret gère plusieurs services et/ou établissements que l'on retrouve dans les sections suivantes :

- Institution
- Mesures Judiciaires d'Accompagnement à la Gestion Budgétaire Familiale (MJAGBF)
- Mandats Ad Hoc
- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Service d'Aide Budgétaire Individualisé (ABI)
- Mesures de Protection Juridique des Majeurs (PJM)
- Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Espace Ressource Logement (ERL)

En application de l'article R 314-82, une comptabilité distincte par établissement et/ou service a été mise en place. Les emprunts et les immobilisations ont été ventilés sur chaque établissement concerné. Les comptes des classes 4 ont également été ventilés selon les mêmes règles. L'UDAF du Loiret ne disposant pas de compte bancaire pour chaque établissement (sauf le service AEMO), les comptes de la classe 5 sont uniquement mouvementés sur les services Institution et AEMO. Les disponibilités de chaque service apparaissent dans les comptes de liaison Trésorerie, hormis le montant des fonds gérés (**146 208.46 €**) ventilés sur les services concernés ainsi que des opérations spécifiques aux services PJM et MJAGBF.

Concernant les services AEMO, PJM et MJAGBF, les charges liées aux provisions pour congés payés étant refusées par l'autorité de tarification, elles ne sont pas comptabilisées malgré leur calcul. Pour information, les montants de ces provisions sont de :

- **70 590.03 €** pour le service AEMO
- **15 529.27 €** (reprise de provision) pour le service MJAGBF
- **24 254.37 €** (reprise de provision) pour le service PJM

C – Règles et méthodes comptables

1 - Règles comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au plan comptable applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles assortis des adaptations spécifiques au secteur (arrêté du 22 septembre 2008), au règlement 99.03 du 29/04/1999 du comité de la réglementation comptable, à l'avis 2007-05 du 04/05/2007 du CNC ainsi qu'à l'arrête du 02/09/2008.

2 - Méthodes comptables

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

Le calcul des frais de gestion (déterminé par l'article 471-5 du Code Civil) dont sont redevables les personnes bénéficiant d'une mesure de protection, a été modifié suite à la parution du décret 2018-767 du 31 août 2018. Ce décret entré en application le 1er septembre 2018 change les tranches de calcul de frais de gestion et supprime la possibilité d'une régularisation en fin d'année.

A compter du 1er janvier 2019, l'année de perception des ressources est également modifiée : les frais de gestion seront calculés sur N-1 et non plus sur N-2.

Dans le cadre des contentieux relatifs aux dettes contractées par des personnes protégées, il y a constitution d'une provision pour risques uniquement en cas d'assignation en justice.

Dans la liste des comptes du plan comptable des ESMS, les comptes Charges et Produits sur exercices antérieurs n'apparaissent pas. Ces comptes ne sont plus utilisés depuis 2015.

En cas de charges courantes imputables à un autre exercice, celles-ci sont inscrites dans le compte de charges correspondant. Concernant les écritures de régularisation de facturation sur les exercices antérieurs, celles-ci sont enregistrées dans un compte de charges exceptionnelles.

La méthode retenue pour l'inscription des provisions pour indemnités à la retraite a été modifiée en 2016. En effet, la DRDJSCS a indiqué dans le compte administratif 2015 PJM que les provisions, sur les prochains exercices, ne seraient prises en compte que pour les personnes étant à 3 ans du départ. Cette méthode a été appliquée à l'ensemble des services, hormis le service AEMO pour lequel le Conseil Départemental demande la prise en compte de provisions uniquement pour les personnes à 2 ans du départ.

Depuis 2017, des enregistrements sont effectués dans le compte client douteux en application de la règle suivante :

- Dette datant de 5 ans minimum ou de 2 ans dans le cas des usagers n'étant plus suivis par nos services.

L'année suivante, la dépréciation est reprise et la perte est constatée.

L'intégralité des produits à recevoir sur le service AD HOC a été reprise en 2018. Des provisions étaient constituées depuis 2013 en fonction du nombre de personnes suivies dans l'année et d'un coût moyen. Ces provisions étaient constituées et reprises par tiers sur 3 ans (durée moyenne d'un mandat). Cette méthode ne sera plus utilisée dans les exercices à venir. L'enregistrement des produits se fait au réel des facturations et mémoires de frais adressés à l'autorité judiciaire.

D – Informations relatives au bilan et au compte de résultat

1 - Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste

Néant

2 - Etat de l'actif immobilisé

[cf Annexe 3 - Tableau des immobilisations]

3 - Etat des amortissements et dépréciations

[cf Annexe 4 - Tableau des amortissements]

4 – Détail des fonds propres et fonds sous contrôle

	MJAGBF	PJM	INS	AEMO	TOTAL
1026000 FONDS ASSOCIATIF	-	-	-	11 855,62	11 855,62
1026100 SUBV NON RENOUV BATIMENTS	-	-	150 329,32	-	150 329,32
1026101 SUBV NON RENOUV MOB BUR	-	-	375,48	-	375,48
1026104 SUBV NON RENOUV FDS SOC	-	-	24 191,19	-	24 191,19
1026105 SUB NON RENOUV MAT TRANSP	-	-	16 801,41	-	16 801,41
1026106 SUBV NON RENOUV MDOF	-	-	80 797,98	-	80 797,98
1026110 SUBV JEUNESSE ET SPORTS	-	-	-	381,12	381,12
1026140 SUBVENTION MAIRIE	-	-	-	3 033,74	3 033,74
1026150 SUBV CAF	-	-	-	2 661,30	2 661,30
1026170 SUBV UDAF	-	-	-	8 339,10	8 339,10
1026171 SUBV CAISSE EPARGNE	-	-	-	76,22	76,22
1026180 SUBV EDUC SURV	-	-	-	762,25	762,25
1026181 SUBV EQUIPEMENT AEMO	-	-	-	2 142,82	2 142,82
1062000 RESERVE INDISPONIBLE	-	-	-	-	-
1063000 RESERVES	1 803,93	224 934,48	671 682,90	25 452,06	923 873,37
1063001 RESERVES INVESTISSEMENT	16 900,50	-	5 246,80	3 719,50	25 866,80
1068200 EXCEDENT AFFECTE INVESTISSEMENT	11 596,00	49 000,00	-	-	60 596,00
1068600 RESERV. COMPENSATION DEFIC	20 007,64	234 187,69	-	-	254 195,33
1068700 EXCEDENTS AFFECTES RES.AM	-	-	-	-	-

5 - Etat des provisions

[cf Annexe 5 - Tableau des provisions]

- **Provisions pour risques**

Au 31/12/2018, la provision pour risques s'élève à **107 661.74 €**. Ce montant est constitué de provisions relatives à des contentieux, suite à des dettes contractées par des personnes sous mesure de protection. Des reprises ont été effectuées au cours de l'année suite à la clôture de contentieux pour un montant de **13 979 €**. Une dotation suite à de nouveaux contentieux a été constituée pour **15 105.60 €**.

- Autres Provisions pour charges

Comme indiqué page 5, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été constituée pour les services MJAGBF, PJM et AEMO pour un total de **66 951.83 €**.

Suite à 3 départs en retraite au cours de l'année 2018, des reprises de provision ont été enregistrées pour un total de **47 879.93 €** et concernent les services MJAGBF, PJM et AEMO.

- Dépréciations

Le compte Provisions pour dépréciations est d'un montant de **35 296.18 €** au 31 décembre 2018. Une dotation a été enregistrée pour **34 668.26 €** et est relative principalement à des sommes dues au titre des frais de gestion. Une reprise a également été constituée pour **14 193.83 €**.

- Fonds dédiés

Au 31 décembre 2018, un montant de 17636 € est enregistré en fonds dédiés. Il correspond à une partie de la subvention ISTF qui sera affectée à cette activité.

7 - État des stocks

Aucun achat n'est stocké.

8 - État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

[cf Annexe 6 - Etat des échéances des créances et des dettes]

10 – Montant des engagements financiers.

- Les locations immobilières pour les sites de Montargis, Gien, Pithiviers représentent un coût de **77 502.42 €**.
- La location du matériel de bureau est d'un montant de **42 841.42 €**.
- La location du matériel informatique représente un coût de **62 996 €**.
- La location de véhicules (hors service AEMO) est d'un montant de **51 800.52 €**.
- Les locations de téléphone et du matériel VPN totalisent **28 199.98 €**.

11 - Précisions sur la nature, le montant et le traitement

- des produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Pour l'année 2018, le montant de **73 727.18 €** inscrit dans le compte « produits à recevoir Frais de Gestion » se répartit de la manière suivante :

Régularisation 2015 :	5 672.01 €
Régularisation 2016 :	9 999.59 €
Régularisation 2017 :	18 191.32 €
Régularisation 2018 :	39 864.26 €

Les produits à recevoir au titre des remboursements de frais de formation pris en charge est d'un montant de **8 476 €**.

Les autres produits à recevoir pour un montant total de **111 218.06 €** concernent principalement le CITS (**111 091 €**).

Le montant des charges à payer au titre des frais de gestion pour un montant de **82 107.16 €** se répartit de la manière suivante :

Régularisation 2009 :	5 184.98 €
Régularisation 2010 :	1 373.36 €
Régularisation 2011 :	18 341.87 €
Régularisation 2012 :	9 531.41 €
Régularisation 2013 :	1 366.23 €
Régularisation 2014 :	577.10 €
Régularisation 2015 :	4 900.77 €
Régularisation 2016 :	8 977.42 €
Régularisation 2018 :	15 784.70 €

Les autres charges à payer (**16 069.32 €**) sont constituées des cotisations à reverser à l'UNAF et aux associations adhérentes

- des produits et charges imputables à un autre exercice :
Néant (*Voir commentaires P 5 Point 2 : Méthodes comptables*)
- des quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :
 - **3 731.45 €** pour la refacturation au service AEMO des frais de bulletins de salaires et local Délégués du Personnel.
- des produits exceptionnels et des charges exceptionnelles :

Des charges exceptionnelles concernant principalement les services AD HOC, PJM, et INSTITUTION ont été enregistrées pour **133 737.45 €**.

Elles sont relatives à :

- des régularisations de produits à recevoir sur le service AD HOC (**20 084.07 €**)
- des régularisations de formations non prises en charge par UNIFAF, de frais de gestion, de facturations Etat avant la mise en place de la Dotation Globale de Fonctionnement PJM pour **109 731.80 €**
- des régularisations de subventions sur le service INSTITUTION pour **5 107.87 €**

Les autres charges exceptionnelles pour un montant de **10 788.31 €** concernent uniquement le service PJM et sont principalement composées d'une indemnité versée à un salarié pour **10 000 €**.

Les produits exceptionnels (**112 543.10 €**) concernent les services INSTITUTION et PJM et sont principalement constitués :

- des régularisations de subventions sur le service INSTITUTION pour **6 576.57 €**
- de régularisations de formation et des facturations Etat pour le service PJM (**105 925.53 €**)
- des transferts de charges :
Les transferts de charges s'élèvent à **5 736.01 €** dont **4 719.45 €** au titre des locations aux associations hébergées et charges afférentes (service Institution)

12 – Ventilation des produits d'exploitation par catégories d'activités

[cf Tableau Récapitulatif du total des produits d'exploitation par activité]

E – Engagements hors bilan

Les « Comptes externes » des personnes protégées présentent un solde positif de **93 215 598.34 €**

Les « Comptes individuels » des personnes protégées présentent un solde bancaire positif de **18 565 255.29 €**

modèle pour annexe de l'UDAF
modèle pour annexe de l'ESMS

modèle fixé par le règlement CRC 03-1999 modifié

TABEAU DES IMMOBILISATIONS
cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	198 684,04			198 684,04
Immobilisations corporelles	2 789 477,79	26 499,52	22 000,00	2 793 977,31
Immobilisations financières	5 954,36			5 954,36
TOTAL	2 994 116,19	26 499,52	22 000,00	2 998 615,71

II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B
(augmentations)

	Ventilation des augmentations			
	Virements		Entrées	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports Créations
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles			26 499,52	
Immobilisations financières		0,00		
TOTAL	0,00	0,00	26 499,52	0,00

Développement de la colonne C
(diminutions)

	Ventilation des diminutions			
	Virements		Entrées	
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions Mises hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles			22 000,00	
Immobilisations financières		0,00		
TOTAL	0,00	0,00	22 000,00	0,00

4.3.3.1 Tableau des emprunts en cours (établissements et services sociaux et médico-sociaux - ESSMS privés)

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Rembt du capital de l'année 2016	Montant des intérêts de l'année 2016
					Capital	Intérêt		
NEANT								
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre 2017 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Diminutions résultant des sorties de l'exercice (3)	Amortissements cumulés au 31 décembre 2018 (4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement				
2803 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion				0,00
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				0,00
2806 Droit au bail (établissements privés)				0,00
2807 Fonds commercial (établissements privés)				0,00
2808 Autres immobilisations incorporelles	146 413,58	17 277,66		163 691,24
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Amortissement des terrains de gisement				0,00
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0,00
2813 Constructions sur sol propre	923 835,40	37 889,53		961 724,93
2814 Constructions sur sol d'autrui				0,00
2815 Installations techniques, matériel et outillage				0,00
2818 Autres immobilisations corporelles	845 804,11	32 344,65	22 000,00	856 148,76
dont : Matériel de transport	83 435,56	12 424,10	22 000,00	73 859,66
Matériel de bureau	248 334,91	9 874,18		258 209,09
Matériel informatique	241 930,86	5 465,53		247 396,39
282 Amortissement des immobilisations reçues en affectation (établissements publics)				0,00
TOTAL GENERAL	1 916 053,09	87 511,84	22 000,00	1 981 564,93

MOUVEMENTS DES COMPTES LIAISON ENTRE UN ETABLISSEMENT ET LES AUTRES ENTITES BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE DE DROIT PRIVE

[illegible]

1

[illegible]

(*) le montant à indiquer ici correspond à celui de la ligne du bilan
(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre 2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre 2018
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686 Réserves de compensation des déficits d'exploitation	254 195,33			254 195,33
10687 Réserves de compensation des charges d'amortissement				0,00
Provisions réglementées				
141 Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	12 309,86			12 309,86
142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	3 833,33			3 833,33
144 Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				0,00
145 Amortissements dérogatoires				0,00
146 Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				0,00
147 Plus-values réinvesties (établissements privés)				0,00
148 Autres provisions réglementées	28 582,17			28 582,17
14861 dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)				0,00
14862 dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (établissements privés)				0,00
Provisions pour risques et charges				
151 Provisions pour risques	106 535,14	15 105,60	13 979,00	107 661,74
152 Provisions pour risques et charges sur emprunts (établissements publics)				0,00
153 Provisions pour pensions et obligations similaires (établissements privés)				0,00
155 Provisions pour impôts (établissements privés)				0,00
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
158 Autres provisions pour charges	592 791,01	66 951,83	47 879,93	611 862,91
Dépréciations				
29 Dépréciation des immobilisations				0,00
39 Dépréciation des stocks et encours				0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers	14 821,75	34 668,26	14 193,83	35 296,18
59 Dépréciation des comptes financiers				0,00
Fonds dédiés (établissements privés uniquement)				
194 Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	20 548,60		2 912,60	17 636,00
195 Fonds dédiés sur dons manuels affectés				0,00
197 Fonds dédiés sur legs et donations affectés				0,00
TOTAL GENERAL	1 033 617,19	116 725,69	78 965,36	1 071 377,52

Récapitulatif du total des produits d'exploitation par activité

UDAF DU LOIRET

ANNEE 2018

Dénomination de l'activité	Nom de la section comptable à laquelle elle est rattachée	Total des produits d'exploitation 2018 (groupes 1 et 2)	Service ouvert pendant tout l'exercice 2018	Service ouvert en cours de l'exercice 2018(ou au 01/01)	Service fermé en cours de l'exercice 2018 (ou au 31/12)
Délégué aux Prestations Familiales	MJAGBF	496 311,80	X		
Mandats Ad Hoc	ADHOC	11 225,65	X		
Appui Budgétaire Individualisé	ABI	3 284,25	X		
Mesure D'accompagnement Social Personnalisé	MASP	80 613,39	X		
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	PJM	4 500 602,48	X		
Institution	INS	282 232,53	X		
Espace Ressource Logement	ERL	124 718,41	X		
Service d'Action Educative en Milieu Ouvert	AEMO	1 163 330,18	X		

Compte de résultat 2018

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	5 947 515	5 952 904
<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>	5 947 515	5 952 904
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	265 808	246 583
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	82 007	197 793
Autres produits	455 461	497 046
Total 1	6 750 791	6 894 327
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stocks		
Autres achats et charges externes	906 231	837 798
Impôts, taxes et versements assimilés	431 538	428 422
Salaires et traitements	3 655 028	3 604 273
Charges sociales	1 480 613	1 465 479
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	87 512	99 735
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	34 668	13 949
Dotations aux provisions sur risques et charges	82 057	81 813
Autres charges	46 167	58 270
Total 2	6 723 814	6 589 738
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	26 977	304 589
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)		
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)	3 731	3 729
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 080	2 136
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	3 080	2 136
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6		
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	3 080	2 136
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)	26 325	302 995

Compte de résultat 2018

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		112 543	7 632
Produits exceptionnels sur opération de capital		7 665	11 302
Reprises sur provisions			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		2 913	
Transferts de charges			
Total 7		123 121	18 934
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		135 539	51 370
Charges exceptionnelles sur opération de capital		10 788	436
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Engagement à réaliser sur ressources affectées			19 333
Total 8		146 328	71 139
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		-23 207	-52 206
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		6 876 991	6 915 396
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		6 873 873	6 664 607
EXCEDENT OU DEFICIT		3 118	250 789

Compte 862 (D) : Abandon de frais administrateurs pour 480 €

Compte 870 (C) : Dons de bénévoles pour 480 €

**BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	198 684	163 691	34 993	52 270
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 009		10 009	10 009
Constructions	1 794 415	961 725	832 691	870 580
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	989 553	856 149	133 404	139 249
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 954		5 954	5 954
TOTAL 1	2 998 616	1 981 565	1 017 051	1 078 063
Comptes de liaison				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	222 215	35 296	186 919	157 186
Autres créances	220 459		220 459	327 797
Valeurs mobilières de placement	351 732		351 732	404 239
Disponibilités	1 179 020		1 179 020	906 373
Charges constatées d'avance	41 087		41 087	77 988
TOTAL 3	2 014 513	35 296	1 979 216	1 873 583
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	5 013 128	2 016 861	2 996 267	2 951 646

**BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	301 748	301 748
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	60 596	
Réserve de compensation	254 195	254 195
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves	949 740	949 740
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-261 452	-234 357
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa	-756 628	-756 628
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	700 545	519 665
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-135 539	-171 947
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 118	250 789
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	40 892	40 892
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement	3 833	3 833
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	1 161 050	1 157 931
Comptes de liaison		
TOTAL 2		
Provisions pour risques	107 662	106 535
Provisions pour charges	611 863	592 791
Fonds dédiés	17 636	20 549
TOTAL 3	737 161	719 875
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 972	9 258
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 331	150 049
Dettes sociales et fiscales	706 951	652 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	242 803	262 282
Produits constatés d'avance		33
TOTAL 4	1 098 057	1 073 840
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	2 996 267	2 951 646

Reçu le
22 MAI 2019
Sec-Dir

P.BARDET
Commissaire aux comptes
Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit
Maîtrise de Droit
Diplômé de l'Institut d'Administration des
Entreprises de l'Université de Paris

1 allée du Roy
Le Chesnay 78150
Tel. 01.39.55.78.48 et 01 39 55 48 34

Le 20.5.2019

UDAF DU LOIRET
2 rue Jean Philippe Rameau
45057 Orléans Cedex 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
exercice clos le 31.12.2018

Mesdames , messieurs les membres de l'association ,

OPINION

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui m'a été confiée par votre assemblée générale , j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatif à l'exercice clos le 31.12.2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont , au regard des règles et principes comptables français , réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué ma mission d'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables , sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes .

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations , je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui , selon mon jugement professionnel , ont été les plus importantes pour l' audit des comptes annuels de l'exercice .

Les opérations de l'association sont enregistrées selon les règles comptables définies selon le plan comptable des associations , règlements n°99.01 , 99.02 et 99.03 du CRC homologué par l'arrêté du 22.6.1999 .

En complément l'UDAF applique les dispositions financières et comptables du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et en particulier le plan comptable des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux conformément au décret du 22/10/2003 et à l'arrêté du 11/12/2014.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci-dessus . Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques .

J'ai également procédé , conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France , aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels qui m'ont été remis et ont été adressés aux membres de l'association.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels .

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'UDAF.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels .Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative .Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent , prises individuellement ou en cumulé , influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce , la mission de commissaire aux comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante .

Le commissaire aux comptes
BARDET PATRICK

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name of the auditor.

Le 20/05/2019

UDAF DU LOIRET

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RELATIVES A L' AUDIT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France , le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit .

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives , que celles –ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs , définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion , la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne .
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction , ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels .
- Il apprécie le caractère approprié de l'application de la convention comptable de continuité de l'exploitation et selon les éléments collectés l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de remettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité . Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport . S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative , il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN PROPRE D'UN ÉTABLISSEMENT SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL
GÉRÉ PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ:**

ACTIF	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Prais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	198 684	163 691	34 993	52 270
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 009		10 009	10 009
Constructions	1 794 415	961 725	832 691	870 580
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	980 553	856 149	133 404	139 249
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 954		5 954	5 954
TOTAL 1	2 996 616	1 981 565	1 017 051	1 078 063
Comptes de bilan				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et fins				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	222 215	35 296	186 919	157 186
Autres créances	220 459		220 459	327 797
Valeurs mobilières de placement	351 732		351 732	404 239
Disponibilités	1 179 820		1 179 820	906 173
Charges constatées d'avance	41 087		41 087	77 982
TOTAL 3	2 014 513	35 296	1 979 216	1 873 583
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	5 013 128	2 016 861	2 996 267	2 951 646

FASSEUR	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	301 748	301 748
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	60 596	
Réserves de compensation	254 195	254 195
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves	949 740	949 740
Report à nouveau		
Report à nouveau (profits non contrôlés)	-261 452	-234 357
Dépenses réalisées par l'autorité de certification en espèces	-756 628	-756 628
Résultats non cessibles de tiers financiers	700 545	519 665
Dépenses non cessibles aux tiers financiers	-135 559	-171 947
Neutralité de l'extinction (excédents ou déficits)	3 118	250 789
Subventions d'investissement sur biens non récupérables		
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	40 892	40 892
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement	3 833	3 833
Réserves des plus-values nettes d'impôt		
Amortissements grevés du droit		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	1 161 650	1 157 931
Comptes de liaison		
TOTAL 2		
Provisions pour risques	107 662	106 535
Provisions pour charges	611 863	592 791
Fonds dédiés	17 636	20 549
TOTAL 3	737 161	719 875
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus	1 972	9 258
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Réserves créditrices		
Dettes financières et comptes rattachés	846 331	150 099
Dettes sociales et fiscales	706 951	652 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	242 803	262 782
Produits cessibles d'avenir		33
TOTAL 4	1 098 057	1 073 840
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	2 996 267	2 951 446

Comptes de résultat 2019

[illegible]

Compte de résultat 2018

"COMPTE DE RESULTAT"		31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		112 343	7 632
Produits exceptionnels sur opération de capital		7 065	11 302
Reprises sur provisions			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		2 913	
Transferts de charges			
Total 7		122 321	18 934
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		135 539	51 170
Charges exceptionnelles sur opération de capital		10 798	436
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Engagement à réaliser sur ressources affectées			19 133
Total 8		146 337	71 739
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		-24 017	-52 806
Participation des salariés aux résultats (19)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		6 876 391	6 915 376
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		6 873 873	6 664 602
EXCEDENT OU DEFICIT		2 518	250 774

Compte 862 (D) : Abandon de frais administrateurs pour 480 €

Compte 870 (C) : Dons de bénévoles pour 480 €